

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000833-166

DATE : Le 14 mai 2018

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.

LES POLLUÉS DE MONTRÉAL-TRUDEAU

Demanderesse

et

MICHEL DION

et

PIERRE ÉMILIE LACHAPPELLE

Personnes désignées

c.

AÉROPORTS DE MONTRÉAL

et

NAV CANADA

et

PROCUREURE GÉNÉRALE DU CANADA

Défendeurs

JUGEMENT RECTIFICATIF


- [1] **CONSIDÉRANT** le jugement rendu dans la présente affaire le 5 avril 2018 ;
- [2] **CONSIDÉRANT** qu'une erreur d'écriture s'est glissée à l'occasion de la rédaction des conclusions de ce jugement ;
- [3] **CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 338 du *Code de procédure civile* ;
- [4] **CONSIDÉRANT** que la rectification vise à harmoniser la conclusion du paragraphe 101 avec les motifs énoncés aux paragraphes 42, 51, 52, 62, 72 et 81 du jugement ;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[5] **RECTIFIE** le jugement rendu le 5 avril 2018 et remplace le paragraphe 101 par le suivant :

[101] **AUTORISE** la demanderesse à intenter une action collective à l'encontre des défenderesses Aéroports de Montréal et Procureure générale du Canada en vertu de l'article 976 C.c.Q. et **AUTORISE** la demanderesse à intenter une action collective à l'encontre des trois défenderesses en vertu de l'article 1457 C.c.Q. ;

[6] **LE TOUT**, sans frais de justice.


CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.

Me Gérard Samet
MUNICONSEIL AVOCATS INC.
Avocat de la demanderesse et des parties désignées

Me Jean St-Onge
Me Catherine Lussier
Me Ève Gaudet
BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Avocats des Aéroports de Montréal

Me Joëlle Boisvert
Me Mylène Lemieux
GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L, S.R.L.
Avocates de Nav Canada

Me Linda Mercier
Me Caroline Laverdière
Me Michelle Kellam
MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA
Avocates de la Procureure générale du Canada